

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018

SAUVONS L'EAU !



**AIDES
FINANCIÈRES**
Rhône
Méditerranée
Corse

ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT
ET AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE





SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE



Communiquer sur les enjeux prioritaires du SDAGE sur tout le territoire (échelle départementale, régionale, bassin)

► **Taux de subvention** jusqu'à **50 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions de communication sur l'utilisation rationnelle de la ressource en eau, protection des captages d'eau potable, lutte contre la pollution



- En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.
- Missions ponctuelles d'animation réalisées par un partenaire ou un prestataire.

Actions de communication sur les enjeux marins, le littoral, les zones humides



Journées d'informations, visites de sites, outils

- En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.
- Missions ponctuelles d'animation réalisées par un partenaire ou un prestataire.

Informier le public sur les enjeux de préservation et de gestion des milieux aquatiques (échelle régionale ou de bassin)

► **Taux de subvention** jusqu'à **30 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions d'**information générale** du public sur la politique de l'eau

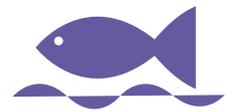


Consultation du public, appel à projets, campagne de communication, outils de communication

Actions **événementielles**



Journées d'informations, visites de sites, outils



ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION À LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Au niveau régional

► Taux de subvention jusqu'à **30 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Coordination des acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable



Animation de la plateforme ou convention régionale, retour d'expériences, capitalisation des outils

Outils et supports pédagogiques liés aux animations



Conditions d'éligibilité :

- Mise en place d'animations ;
- État des lieux préalable de l'existant ;
- Validation par l'Éducation nationale ou ministère en charge de l'agriculture ;
- Recensement et mise à disposition des outils.

Au niveau local

- Au titre d'un dispositif contractuel ou d'un SAGE
- Sur les territoires qui ne bénéficient pas d'une démarche contractuelle ou d'un SAGE

Ces projets sont uniquement aidés dans le cadre d'un **partenariat contractuel entre une collectivité porteuse de la démarche contractuelle ou d'un SAGE et/ou un acteur régional associatif et l'agence de l'eau**. Ils doivent faire l'objet d'un engagement du porteur de projet sur des opérations autres intéressant les priorités de l'agence.

► Taux de subvention jusqu'à **50 %**

Les aides peuvent être soumises à des conditions particulières ou plafonnées

Exemples d'opérations aidées

Actions d'éducation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques



- En régie : embauche d'un chargé de mission employé par la structure porteuse de la démarche locale.
 - Animations en classe réalisées par un partenaire ou un prestataire.
- Conditions d'éligibilité :*
- Pas d'actions ponctuelles ;
 - Validation des actions par le ministère de tutelle de l'établissement (Éducation nationale ou ministère en charge de l'agriculture).
À défaut, agrément des animateurs.

Conditions d'éligibilité

> Le montant de l'opération doit être supérieur à 3 000 € TTC.

Toute demande d'aide financière
doit être obligatoirement adressée
via nos formulaires d'aide
disponibles sur
www.eaurmc.fr

Où se renseigner et déposer une demande d'aide ?

Les aides sont soumises à des conditions d'intervention.
Pour tout projet, il convient de vous renseigner
auprès de la délégation régionale dont vous dépendez :

- > **DÉLÉGATION DE BESANÇON**
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90
- > **DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES**
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
- > **DÉLÉGATION PACA & CORSE**
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84
- > **DÉLÉGATION DE MONTPELLIER**
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66
- > **DIRECTION DES INTERVENTIONS
ET ACTIONS DE BASSIN**
Tél. : 04 72 71 27 93
Grand Lyon, Avignon, Marseille

